

La visite d'achat et ses malentendus...

Beaucoup de gens se trompent sur le rôle du vétérinaire lors des visites d'achat et un malentendu est en train de s'installer dans ce domaine.

Une brève comparaison avec l'homme va situer le problème de façon claire :

Imaginez un jeune homme qui désire s'entraîner pour le pentathlon. Le club sportif où il veut s'inscrire ne l'accepte que s'il subit une visite médicale et il s'y rend donc.

Quelle sera à votre avis la tête du médecin si ce jeune homme lui pose une série de questions dans le genre :

- ai-je des bras suffisants pour me classer en natation ?
- pensez-vous que je sauterai 1,80 m ou que je sauterai 2,10 m en hauteur ?
- ai-je des jambes efficaces pour le saut en longueur ?
- vaut-il mieux que je fasse le 110 m haies ou le 100 m plat ?
- dois-je envisager deux saisons ou une seule ? etc...

Quel qu'il soit le médecin répondra à ce jeune homme de voir avec son entraîneur et de se taire pour ne pas gêner l'examen médical qui est déjà bien assez difficile en soi.

... Et la tête de ce même médecin le jour où un joueur de football lui demandera combien il peut se faire acheter par un autre club...

Le médecin a déjà assez de mal à déterminer si son client est en bonne santé et si son organisme supportera des efforts.

J'irais même plus loin, même si ce médecin connaît bien une discipline sportive, il n'a pas à dire ce qu'il pense de l'avenir sportif du client : non seulement ce n'est pas pour cela qu'on le consulte mais il empièterait sur les compétences professionnelles d'un entraîneur dont c'est le métier.

Maintenant que le problème est posé, revenons donc aux chevaux et aux vétérinaires.

Une visite d'achat consiste, pour le vétérinaire, à examiner à fond l'animal pour dire tout ce qui va et ce qui ne va pas du point de vue médical. S'il y a des symptômes d'un trouble quelconque il doit dire les conséquences que cela peut entraîner. Il peut signaler qu'un trouble est difficilement compatible avec telle ou telle forme de travail mais s'en tient à le signaler. N'attendez pas de lui la décision d'achat, il vous dit l'état de santé au jour de la vente et les risques éventuels mais c'est à vous de décider avec tous ces éléments.

On voit de plus en plus de gens demander si le cheval ira en classe C, s'il atteindra le St Georges dans les 2 ans qui viennent, si l'épaule est bien faite, s'il faut le monter en filet simple ou avec enrênements, si ses origines sont bonnes, comment le préparer à l'obstacle, etc...

Votre vétérinaire ne vous répondra pas, et ceci pour deux raisons bien précises :

- Toutes ces questions relèvent de compétences pour lesquelles il existe de diplômes officiels (Moniteur, Instructeur) et le vétérinaire se gardera bien d'empiéter sur les compétences d'un autre professionnel chez qui se trouve votre cheval (si le professionnel en question ne vous

plait pas, pourquoi y mettez-vous votre cheval ?). Le vétérinaire fera d'autant plus attention à ne pas sortir de son rôle qu'on sait qu'il n'aime pas du tout qu'un instructeur fasse un diagnostic ou un traitement sans l'appeler...

- L'autre raison est que l'examen de santé est une chose difficile qui demande de l'attention pour être complet. Le vétérinaire engage sa responsabilité et ne doit pas avoir l'esprit distrait par des questions dont il n'a que faire. Une petite précision à ce sujet : il s'agit de savoir ce qu'a l'animal ce jour là, ne demandez pas non plus ce qu'il aura trois ou quatre mois plus tard ! Si vous connaissez un seul médecin capable de prédire les pépins de santé que vous aurez indiquez-le moi vite : je ne me fais plus soigner que par celui-là !...

Je pense qu'il faut comparer la visite d'achat à une visite d'état des lieux quand vous entrez dans une maison ; vous demandez à l'expert si le toit tient mais vous ne pouvez lui demander le jour et l'heure où il tombera.

Une autre méprise fréquente est faite par les compagnies d'assurance : elles demandent de plus en plus souvent la valeur marchande de l'animal au vétérinaire. Il ne peut la déterminer que dans un cas, lorsque le cheval est tellement souffrant qu'il ne peut être qu'abattu, il vaut alors un prix précis qui dépend de son poids et des cours de l'abattoir à ce jour. Il ne faut pas confondre avec une autre notion qui révèle de la compétence du vétérinaire : il peut toujours dire le pourcentage de dévalorisation de l'animal par rapport à l'état de santé idéal. Il peut dire par exemple que le cheval ne vaut que 80% de ce qu'il vaudrait s'il n'avait pas telle ou telle affection.

Faites donc examiner votre cheval en visite d'achat mais n'oubliez pas tout le reste pour prendre votre décision. C'est à vous ou à un

professionnel de l'équitation de voir si l'animal vous convient et est compétent. Ne perdez jamais d vue qu'un mauvais cheval peut être en parfaite santé.

Lorsqu'on aura ainsi bien compris la visite d'achat il y a bien des choses qui reprendront leur place.

On cessera d'en vouloir au vétérinaire si le cheval ne fait pas la carrière prévue.

On revalorisera les diplômes d'équitation quand on demandera à leurs titulaires autre chose que de savoir tenir un planning de reprises et se « planter » au milieu d'un manège où on ne les écoute pas. Ne demandez plus les conseils qui révèlent de l'équitation à votre vétérinaire mais à ces gens et on sera sûrement surpris du nombre de personnes compétentes parmi eux.